

Image not found or type unknown



Victime chèques bancaire impayés

Par **nathalie**, le **29/01/2010** à **14:33**

Bonjour,
Victime de chèque impayé de 6.000 €
Je souhaite savoir si une banque est responsable si le délai de transmission de CNP est dépassé de 3 mois et si refus de restituer le chèque impayé.
Le tireur est interdit bancaire et avais émis plusieurs chèques.
la banque est tennue pour responsable ?
Merci par avance

Par **garito**, le **25/03/2010** à **13:43**

Bonjour,
Avez vous représenter le chèque ? Normalement la banque peut délivrer le CNP durant toute la validité du chèque soit 1 an et 8 j.
Vous l'avez donc représenté avant ce délai.
Si oui la responsabilité de la banque sera determinée si vous apportez la preuve de la date de représentation du chèque.